

CAMP ESPOIRS 2026

Inscription

Date :	du vendredi 10 juillet 2026 au dimanche 12 juillet 2026
Rendez-vous :	le vendredi 10 juillet 2026 dès 17h30 au Chalet Scout de Cugy
Fin du camp :	le dimanche 12 juillet 2026 après le repas en commun au Chalet Scout
Logement :	Chalet Scout à Cugy, logement en dortoir
Entraînements :	Au boulodrome du Mont-Sur-Lausanne – Zone sportive du Châtaignier
Repas :	Déjeuner et repas du soir au Chalet Scout de Cugy Repas de midi au boulodrome
Organisation :	Association Vaudoise de Pétanque Responsable du camp Daniel Ruffieux
Entraîneurs sportifs :	Renate Lüthi Frédéric Metairon (selon disponibilités)
Accompagnants aux ateliers	Dominique Longet Daniel Ruffieux
Responsable chalet	Dominique Longet
Responsables des repas :	Christophe Ducry Martine Curty

Age :	les jeunes âgés entre 18 et 23 ans
Prix du camp :	CHF 120.- par participant
Paiements :	AU PLUS TARD LE 31 MAI 2026 Association Vaudoise de Pétanque (AVP) – 1008 Prilly IBAN : CH38 0618 2720 0615 9467 6 CEDC Cossy / Clearing 6182 / BIC/Swift : RBABCH22182
Médical :	Toute allergie ou prise de médicaments doivent être annoncées au responsable du camp. Les parents qui ne désirent pas que l'on donne de l'Arnica ou du Paracétamol pour les maux de tête sont priés de le signaler au début du camp Les médicaments pour les traitements médicaux doivent être mis dans un sac à part et remis au responsable au début du camp.
Matériel :	Nécessaire de pétanque : Boules, chiffon, but Tenue la journée selon météo : dans le cas de beau temp, short, t-shirt, basquette fermée, casquette. Il y a un boulodrome couvert en cas de mauvais temps. Tenues descentes sur les terrains. CROP TOP et SHORT COURT interdits. Un drap de lit pour le matelas Sac de couchage et coussin avec housse Habits de rechange pour la semaine Veste de pluie Crème solaire Anti-tique et Anti-moustique
Valeurs :	Le jeune est responsable de ses affaires en général. Le jeune peut avoir une somme d'argent de poche <u>sous sa responsabilité</u> pour s'acheter des extras à la buvette du boulodrome. A fortiori, il n'en a pas besoin. Les jeux électroniques sont interdits pendant le camp. L'AVP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégâts sur les effets personnels du participant.
Téléphones :	L'utilisation des téléphones sera limitée. Pendant les entraînements, ceux-ci seront interdits. A la cabane, leur utilisation sera autorisée sur une durée limitée.
Assurances :	Le participant doit obligatoirement être assuré en maladie-accident et la famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Les frais consécutifs aux soins médicaux donnés durant le camp par un médecin ou dans un cadre hospitalier sont exclusivement à la charge des responsables légaux du participant et de son assurance maladie et accident.
Renvoi :	L'AVP respectivement le responsable de camp se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respectent pas les consignes et les règles ou qui perturbent la vie du camp.

En cas de renvoi ou de retour involontaire, le prix du camp reste intégralement dû. Les responsables légaux doivent venir chercher le participant.

Image :

L'AVP est autorisée à utiliser pour son usage interne et externe les photos prises durant les activités du camp par l'équipe d'encadrement, et ce dans les limites du respect du droit à la personnalité.

Contact :

Pour les inscriptions, renseignements et paiements :
Président AVP – Daniel Rüffieux
president@petanque-avp.ch
076. 365.23.07

Urgence :

Contact en général :
Daniel Ruffieux / 076.365.23.07
Contact à la cabane
Joëlle Polisano / 076 388 91 73

Adresse du Logement :

Chemin des Roches, 1053 Cugy

Formulaire de renseignements pour le camp de pétanque du 10 au 12 juillet 2026 :

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		
Représentant légal :		
Adresse :		
N° postal - localité		
Camp payé par : (personne ou institution)		
Téléphone en cas d'urgence :		
Courriel :		
Allergie (s) connue (s)		
	<i>Les symptômes et les recommandations concernant les allergies doivent être annoncées clairement et, le cas échéant, nous nous réservons le droit de refuser le dossier d'inscription au camp si les risques sont jugés trop élevés pour les responsables du camp.</i>		
Médecin traitant :		
Assurance maladie et accident		
N° d'assuré :		
Acceptez-vous que...			
Nous donnions des médicaments en cas de maladie ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Nous donnions des pilules homéopathiques ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Lieu et date :		
Signature :		

Formulaire à renvoyer par courriel à secr.jeunes@petanque-avp.ch ou par courrier à Joëlle Polisano – Ch. De Trémessaz 13 – 1222 Vésenaz